

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du Lundi 2 Mai 2022 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 27 Avril 2022 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 2 Mai 2022.

L'an deux mille vingt et un, le deux Mai à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Stéphanie Fischer, Sylvain Lheullier, Joël Colleau, Fabienne Turon-Labar, Maud Marini, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Bruno De Arcangelis, Mathieu Courtade,

Absents : Monsieur Bernard Domingues,

Absents excusés : Madame Christelle Le Goff et Monsieur Thierry Duclos

Madame FISCHER Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 28 Mars 2022
2. Délibération Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE)
3. Délibération de la Bibliothèque
4. Convention pour les prestations de la banquetteuse et l'épareuse
5. Subvention de la pêche
6. Moutouade
7. Contrat aidé

8. Questions diverses :
 - Eglise

1) Approbation du compte rendu du 28 Mars 2022 :

Suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 28 Mars 2022, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Délibération Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE):

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Amont Adour a engagé une démarche d'ajustement du périmètre SAGE. Cette modification concerne 67 communes (17 dans les Hautes-Pyrénées, 13 dans le Gers, 8 dans les Pyrénées-Atlantiques et 29 dans les Landes) pour une mise en cohérence de son périmètre avec les limites hydrographiques du bassin versant. Dans le cadre de la procédure, la Préfecture des Landes sollicite notre commune pour délibérer

sur l'ajustement du périmètre Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) permettant de formaliser l'intégration partielle de la nouvelle commune formée (fusion de deux communes).

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

La délibération du SAGE est approuvée à l'unanimité.

3) Gestion et fonctionnement de la Bibliothèque :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Fischer Stéphanie :

Le développement de la lecture publique est une compétence du Département. L'action du Département, au travers des missions de la Médiathèque départementale (MD65), favorise, dans le cadre du réseau départemental de lecture publique, le développement de la lecture et plus généralement l'accès à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs.

Il convient de mettre à jour la convention de partenariat entre la commune de Tostat et le Département des Hautes-Pyrénées. Cette convention est un partenariat entre le Département (mis à disposition du portail « hapybiblio.fr » pour la commande des livres et une formation obligatoire des bénévoles)

La gestion de la bibliothèque municipale a été confiée à l'Amicale Laïque de Tostat. Il convient donc également de mettre à jour la convention de délégation de la gestion de la bibliothèque municipale.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

La convention entre la commune de Tostat est approuvée, ainsi que celle entre la commune et l'association Amicale Laïque sont approuvées à l'unanimité et le maire est autorisé à signer ces conventions.

4) Convention pour les prestations de la banquetteuse et l'épaveuse :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté des Communes Adour Madiran ne souhaite plus assurer directement la prestation de banquetteuse et épaveuse, bien qu'elle conserve la compétence, dans un souci de bonne gestion et d'organisation.

La commune assurera directement ces travaux et la Communauté de Communes s'engage à participer financièrement passer une convention avec la commune de Tostat pour autoriser Monsieur le Maire de TOSTAT à gérer les prestations d'épaveuse et de banquetteuse sur son territoire. Pour ces travaux, la Communauté des Communes Adour Madiran, en contrepartie, s'engage à reverser une participation financière auprès des communes pour ces prestations. Une convention définissant les modalités d'exécution des prestations de banquetteuse et d'épaveuse doit conclure pour une durée du 1^{er} mars 2022 au 31 Décembre 2026.

Monsieur le maire propose de voter à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

La convention entre la commune de Tostat et la Communauté de Communes Adour-Madiran pour les prestations de la banquetteuse et l'épareuse est approuvée à l'unanimité et le maire est autorisé à la signer.

5) Subvention de la pêche :

Monsieur le Maire informe que monsieur Duclos Thierry, membre de la Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique demande de prendre en compte la demande de subvention pour cette association (montant à définir avec le Conseil Municipal). Elle permet d'empoissonner et de participer aux nettoyages des rivières essentiellement.

Cette subvention est approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité à hauteur de 100€.

6) Moutouade :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la date du 21 Mai 2022 n'est pas maintenue pour organiser la moutouade. Il propose de reporter la date au 2 juillet 2022 pour une question d'organisation. Une participation de 5€ sera demandée au moment de l'inscription et gratuit pour les enfants de – 12 ans afin d'effectuer la commande des denrées au plus juste. Une première distribution du tract sera effectuée en Mai pour prévenir les administrés et une relance quinze jours.

7) Contrat aidé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé de la secrétaire se termine à la fin du mois (contrat de trois mois en attente de savoir si les contrats aidés seront remis en place) et de l'adjoint technique également en Septembre 2022.

8) Questions diverses :

- Eglise : Monsieur Garcia Hyacinthe, après discussion avec des administrés, souhaite exposer dans l'église le clocheton (descendu fin Mars par Messieurs Thierry Duclos et Brun Jean pour une question de sécurité) avec sa légende. Il sera possible par les Tostataises et les Tostatais de le voir. De plus, il a été restauré par Monsieur Colleau Joël, responsable du Service technique. La société Laumaillé doit revenir pour mettre en fonctionnement l'antenne à l'église. Rencontre le vendredi 23 Avril de Monsieur le Maire et d'un nouveau prestataire campanaire pour un devis concernant la mise en conformité du coffret électrique, de la maintenance des cloches (contrat)
- La fibre optique : un camion de la société Orange demande l'autorisation de stationner le vendredi 20 mai 2022 sur notre Commune pour renseigner les administrés qui le souhaitent sur l'éligibilité et le raccordement de leur logement (120 logements seront prochainement éligibles).

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 heures 00.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

Signature des Conseillers Municipaux

NOM ET PRENOM DU OU DE LA CONSEIL (LERE)	SIGNATURE
FISCHER Stéphanie	
LHEUILLIER Sylvain	
ASCON Jean-Paul	
COLLEAU Joël	
COURTADE Mathieu	
DE ARCANGELIS Bruno	
DOMINGUES Bernard	
DUCLOS Thierry	
GARCIA Hyacinthe	
LE GOFF MARCOS Christelle	
MARINI Maud	
TURON LABAR Fabienne	